



Cotisations 2021/2022

CATEGORIE	SIEGE + ASS. RC	ASS. PERS. FACULTATIVE	COMITE REGIONAL	PART CLUB			TOTAL			
				Base	Ecole	Salles Escalade	Sans AP		Avec A. P.	
							Base	Salle Escalade	Base	Salle Escalade
A1	38,00 €	20,80 €	1,50 €	30,00 €		70,00 €	69,50 €	139,50 €	90,30 €	160,30 €
C1	31,20 €	20,80 €	1,50 €	30,00 €			62,70 €	62,70 €	83,50 €	
E1	25,00 €	17,00 €	1,50 €	27,00 €			53,50 €		70,50 €	
E2	19,30 €	17,00 €	1,50 €	17,00 €			37,80 €		54,80 €	
J1	35,90 €	17,00 €	1,50 €	27,00 €		70,00 €	64,40 €	134,40 €	81,40 €	151,40 €
J2	30,70 €	17,00 €	1,50 €	17,00 €	60,00 €			109,20 €		126,20 €
P1	43,00 €	20,80 €	1,50 €	30,00 €		70,00 €	74,50 €	144,50 €	95,30 €	165,30 €
T1	47,30 €	20,80 €	1,50 €	30,00 €		70,00 €	78,80 €	148,80 €	99,60 €	169,60 €

L'adhésion à l'association Périgord Escalade inclut la licence à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM). Elle est nécessaire à l'accès aux activités et sorties proposées par l'association Périgord Escalade en sites naturels d'escalade.

La cotisation Salles Escalade permet l'accès à l'adhérent, à son conjoint et à ses enfants à la salle de Veyrignac et aux murs d'escalade utilisés par le club.

La cotisation Ecole permet à l'adhérent mineur de participer aux séances et sorties de l'école d'escalade

Périgord Escalade
Club Alpin Français
 de Sarlat et du Périgord Noir
 La Charbonnière
 24200 Carsac-Aillac
 Association Agréée Jeunesse et Sport
 SIREN : 808 465 736



**2021-2022 - PARTS NATIONALES PAR CATEGORIES -
TARIFS ASSURANCE et ABONNEMENT L.M.A.**

CATEGORIE	DEFINITION DES CATEGORIES		PART FEDERALE
	CONDITIONS à remplir au 1 ^{er} janvier 2022	DEFINITION	
00	membre à vie	sur décision exceptionnelle du Comité Directeur de la fédération	0 €
A1	membre de plus de 65 ans et cafiste depuis plus de 10 ans sans interruption	né(e) avant le 01/01/1957 et inscrit au CAF avant le 01/09/2012	23,50 €
C1	conjoint(e) de membre titulaire dans le même club		16,70 €
E1	enfant de membre de 18 à 24 ans dans le même club	né(e) le 01/01/1998 ou après mais avant le 01/01/2004	10,50 €
E2	enfant ou petit enfant de membre de moins de 18 ans dans le même club	né(e) le 01/01/2004 ou après	4,80 €
J1	jeune de 18 à 24 ans	né(e) le 01/01/1998 ou après mais avant le 01/01/2004	21,40 €
J2	jeune de moins de 18 ans	né(e) le 01/01/2004 ou après	16,20 €
P1	Professionnels de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM Gardiens de refuge en activité	sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le ministre chargé des sports	28,50 €
T1	membre titulaire de plus de 24 ans	né(e) avant le 01/01/1998	32,80 €

**A la part fédérale ajouter l'assurance Responsabilité Civile – Défense Recours
OBLIGATOIREMENT**

TARIFS ASSURANCES 2021-2022

<i>Responsabilité Civile – Défense Recours</i>	OBLIGATOIRE	14,50 €
<i>Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne/Maroc</i>	Facultative	20,80 €
<i>Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne/Maroc E1, E2, J1 et J2</i>		17,00 €
<i>Individuelle Accident Renforcée</i>	Facultatives et à condition d'avoir souscrit l'Assurance de Personne et Assistance Secours	39,00 €
<i>Individuelle Accident Renforcée pour bénévole (adhérent saisi dans les «Fonctions»)</i>		20,00 €
<i>Extension Monde Entier</i>		97,00 €
<i>Extension Paralpinisme</i>		290,00 €

TARIFS ABONNEMENT "LA MONTAGNE & ALPINISME" 2021-2022

- abonné adhérent dont la résidence est en France	21,00 €
- abonné adhérent dont la résidence est à l'étranger	26,00 €
- abonné non adhérent dont la résidence est en France	35,00 €
- abonné non adhérent dont la résidence est à l'étranger	40,00 €
- vente au numéro	9,00 €

MUTATION

Joindre l'appel individuel de cotisation 2021-2022 (ancien club) ou remplir le formulaire ci-dessous :

N° LICENCE	DATE DE NAISSANCE	NOM
------------	-------------------	-----

DOUBLE ADHÉSION

Joindre la copie de la licence 2021-2022 fournie par le premier club ou remplir le formulaire ci-dessous :

N° LICENCE	CLE
------------	-----

CHANGEMENT DE CATÉGORIE

NOUVELLE CATÉGORIE Si catégorie C ou E, n° de licence du référent familial

OPTIONS D'ADHÉSION

Abonnements aux revues :

- La revue «La Montagne & Alpinisme» (France 21 € / Étranger 26 €)
 Abonnement promotionnel (réservé aux 1 000 premiers abonnés) aux revues La Montagne & Alpinisme et Revue Pyrénéenne (France : 31 € au lieu de 37,25 € / Étranger : 39,75 € au lieu de 46 €)
 Autres revues (se renseigner auprès du club)..... La revue de mon club envoyée par courriel

Autres Activités Club : Salles Escalade : 70.€.....

ASSURANCES

- Je déclare avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire de la notice d'information intitulée « LICENCE ASSURANCE - RÉSUMÉ DES GARANTIES SAISON 21-22 » de la FFCAM.
Les assurances attachées à la licence prennent effet dès le versement de la cotisation et cessent au 31 octobre 2022 minuit.
- Je reconnais avoir été informé par la FFCAM de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer, et les frais de recherche et de secours. J'ai pris connaissance de la garantie complémentaire Assurance de Personne et Assistance Secours proposée par la FFCAM à ses licenciés figurant sur la notice d'information et qui couvre, dans les limites indiquées, **les frais de recherche et de secours, les dommages corporels et l'assistance rapatriement.**
- Je certifie avoir connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire à titre individuel et auprès de l'assureur de mon choix des garanties complémentaires d'assurances pour les dommages corporels.
- J'accepte** l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc proposée par la FFCAM (cf. notice) au tarif de **20,80 €**, **17 €** pour les licenciés de moins de 24 ans au 01/01/2022 (catégories E1, E2, J1 et J2).
- Je refuse** l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc.
En cas de souscription différée, son coût sera majoré de **1 €** pour frais de gestion.
- Je veux** souscrire en plus de l'Assurance de Personne et Assistance Secours France, Union Européenne & Maroc, une assurance Individuelle Accident Renforcée (cf notice) au tarif de **39 €**.
- Je veux** étendre mon assurance complète au Monde Entier (Responsabilité Civile + Assurance de Personne et Assistance Secours) au tarif de **97 €**.
- Je veux** souscrire l'extension Paralpinisme au tarif de **290 €**.
- Je fournis un CERTIFICAT MEDICAL de non contre-indication à la pratique des sports de montagne (obligatoire pour les nouveaux licenciés majeurs ; pour les nouveaux licenciés mineurs consulter l'auto-questionnaire sur https://ffcam.fr/certificat_medical.html).**

DATE : SIGNATURE Licencié ou représentant légal (pour mineur ou majeur sous tutelle)

L'inscription ne sera effective qu'à la réception du paiement conforme à l'engagement daté et signé

Part fédérale (incluant l'assurance responsabilité civile obligatoire de 14,50 €)

Cotisation club (éventuel droit d'entrée inclus)

LICENCE

Assurance de Personne et Assistance Secours

Individuelle Accident Renforcée

Extension Monde Entier

Extension Paralpinisme

Revue La Montagne & Alpinisme

Abonnement promotionnel aux revues La Montagne & Alpinisme et Revue Pyrénéenne

Autres revues

Mode et date de règlement

Activité club

TOTAL

CADRE RÉSERVÉ AU CLUB

Votre inscription est à adresser au club :

Périgord Escalade

Association Loi 1901

La Charbonnière

24200 Carsac-Aillac

www.perigord-escalade.fr